Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le RMR (revenu minimum de réinsertion) entre en vigueur le 1er juillet

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 26 juin 1997

Le RMR (revenu minimum de réinsertion) entre en vigueur le 1er juillet